

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le huit du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – L. ANDREANI - D. ANDREANI - I. BENIGNI – S. BERENI - J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – FM. MARCHETTI- N. MARIANI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ. SALVATORI . A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

Absent(s) : MM. – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – JB. CECCALDI – P. JACQ – JP. PINELLI – R. SANTELLI - G. SELLIER – P. SIMEONI.

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON / D. BICCHIERAY à A. SANTINI / S. DOMINICI à G. BRUN / P. GUIDONI à FM. MARCHETTI- J. LUCIANI à J. GUGLIELMACCI – M. LUCIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – L. PINELLI à E. ORSINI - E. SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F-M. MARCHETTI

Le Président présente à l'assemblée une proposition d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage afin de finaliser les travaux de cet équipement qui n'avaient pas été engagés jusqu'à présent pour raison budgétaire.

Pour faciliter l'entretien quotidien des sanitaires au karcher et anticiper une dégradation prématurée des cloisons, il est envisagé de poser du carrelage et de la faïence sur les 3 blocs sanitaires restants, sachant le premier a été réalisé par le gardien.

Le second aménagement relève de la pose d'un revêtement en béton sur les 20 aires de stationnement de l'aire d'accueil.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux est estimée à 10 614 € HT pour les revêtements de sol et mur, et 121 800 € HT pour les revêtements en béton des aires de stationnement, soit un projet évalué à la somme globale de 132 414 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 105 930 €

CCCB autofinancement : 20 %, 26 484 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président,

ADOpte le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80%, soit un montant de 105 930 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 132 414 € HT.

DIT que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 8 décembre 2014

Pour copie conforme

Le Président



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage :

OBJET :

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

AMENAGEMENTS DES SANITAIRES ET DES AIRES DE STATIONNEMENT

PLAN DE FINANCEMENT

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

